



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



Résultats de l'enquête

Besoins des entreprises en matière de formation professionnelle

- Mars 2009 -

L'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle de 2003 a profondément modifié le paysage de la formation par la création de nouveaux dispositifs, de nouvelles habitudes de gestion des ressources humaines. Il a entre autre permis une utilisation intensifiée de la formation (Continue ou l'Alternance) par les entreprises. Pour autant, les critiques formulées en direction de la formation professionnelle ont obligé les partenaires sociaux à négocier de nouvelles mesures pour renforcer la formation professionnelle. Cette négociation a débouché sur un nouvel accord sur la formation professionnelle le 7 janvier 2009. Dans ce contexte d'évolution permanente, l'accompagnement des acteurs de la formation était nécessaire pour poursuivre son développement afin de lier formation, compétitivité et promotion sociale. C'est pourquoi, le MEDEF Champagne-Ardenne a décidé, en 2006, de mener une campagne de promotion de l'alternance.

Cet engagement s'est concrétisé, pour le MEDEF Champagne-Ardenne, par la création d'une plate forme régionale de l'alternance, renforçant de fait ses relations avec les différents acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation. Parmi les nombreuses actions menées par la plate-forme de l'alternance, le MEDEF Champagne-Ardenne a décidé d'évaluer l'appropriation par les entreprises des outils et principes de la formation professionnelle, en vue d'anticiper les changements qui seront apportés par l'accord du 7 janvier 2009 « sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels ».

En outre, la conjoncture économique actuelle ainsi que les caractéristiques économiques, sociales et démographiques de notre région impactent, plus qu'ailleurs, considérablement les entreprises, les salariés et les territoires. En particulier, de nombreuses entreprises sont, ou vont être confrontées à des changements sans précédent dans notre territoire fortement industrialisé.

De ce fait, les compétences doivent être utilisées comme levier de maintien d'activité, de développement économique et outil de compétitivité des entreprises. A ce titre, leur bonne gestion devient un axe à part entière de la stratégie de l'entreprise. Leur pérennité et leur développement étant de plus en plus liés à leurs capacités à utiliser les ressources humaines pour s'adapter aux changements techniques, technologiques, économiques et financières et à anticiper les besoins et les attentes de leurs clients.

Cette évolution induite par le marché exige, ainsi, de développer les qualifications des salariés à tous les niveaux pour accroître leur polyvalence et leur autonomie.

Dans ce sens, le MEDEF Champagne-Ardenne a décidé de renforcer la mise en œuvre des mesures d'accompagnement individuelles et collectives pour les entreprises. A cette fin, il a été nécessaire de consulter les entreprises sur leurs pratiques et leurs attentes dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que le MEDEF Champagne-Ardenne a interrogé 735 entreprises sur la connaissance et l'utilisation des outils de la formation professionnelle avec pour objectifs :

- Évaluer les besoins des entreprises, en termes de connaissance et d'application des dispositifs, de la formation professionnelle (alternance et continue).
- Connaitre les pratiques de celles-ci dans ce domaine.
- Mettre en place, à moyen terme, d'actions ciblées (information, conseil, appui technique, formation) répondant de façon précise aux besoins exprimés.

Les entreprises ont donc été sollicitées, entre fin novembre et mi-décembre 2008, au moyen d'un mailing les invitant de répondre à un questionnaire par internet de façon à permettre une souplesse et une simplification de la procédure. Toutes ces entreprises présentent en grande majorité, un effectif inférieur à 250 salariés (les entreprises unipersonnelles n'ayant pas été interrogées), de tous secteurs d'activités. 7,2 % de celles-ci ont répondu à ce questionnaire.

La démarche était de faire, dans la première partie du questionnaire, un audit de la connaissance globale de la formation professionnelle (les dispositifs, les outils d'informations, le financement et l'organisation) puis ensuite faire un focus sur 3 dispositifs particuliers de la Formation professionnelle (le D.I.F. et les 2 types de contrats d'alternance).

Les principaux enseignements de l'enquête :

1. Les entrepreneurs connaissent les dispositifs de la formation professionnels mais demandent plus d'informations collectives et individuelles.

D'une manière générale, l'ensemble des dispositifs créés par l'accord sur la formation professionnelle de décembre 2003 sont connus des entrepreneurs. Le DIF, le CIF et le contrat d'apprentissage ne sont à ce titre méconnus que par 3 à 6% des entrepreneurs.

Cependant, il apparaît que le **Passeport Formation** ainsi que la **Validation des Acquis de l'Expérience** soient les dispositifs les plus méconnus par les entreprises. Quant à leur usage, il apparaît que les plus connus sont les plus utilisés (à l'exemple, a contrario, là également, du **passoport formation** qui n'est utilisé que par **3,7%** des entreprises). Toutefois, cela n'est pas toujours une règle si l'on en juge l'utilisation du **C.I.F.**, qui pour être un dispositif connu, n'est pas largement utilisé. D'autre part, si les dispositifs sont bien utilisés, ils peuvent présenter des difficultés globalement liées à la mise en œuvre de leurs actions de formations (Complexités administratives (27%), Manque de suivi et de conseils (18%)) ou au recrutement du bon profil et/ou de candidat dans le cas de formation par alternance pour 30 % (Contrat d'Apprentissage et/ou de Professionnalisation). Au contraire, les complications d'organisation liées au départ en formation du salarié ne sont un facteur limitatif de l'usage de la formation car seulement 6% des entreprises le considèrent comme tel.

Par ailleurs, même si les entreprises semblent bien informées et utilisatrices de ces dispositifs, celles-ci sont très demandeuses (à 85 %) de **rencontres d'information/formation** concernant les dispositifs de la formation professionnelles. Très majoritairement, pour 60% d'entre elles, sur le thème (parmi ceux proposés dans le questionnaire) lié aux rôles et aux contributions des seniors dans l'Entreprise.

2. Les entrepreneurs connaissent globalement le financement et l'organisation de la formation professionnelle mais ont besoin de plus de précisions sur les modalités de prises en charges des dispositifs spécifiques.

Lorsque nous les interrogeons à propos de leur connaissance **des modes de financement et d'organisation de la formation professionnelle**, Il est remarquable de rapprocher le taux d'entreprises déclarant avoir une bonne connaissance du financement et de l'organisation de la formation professionnelle (60 %), du taux déclaré d'utilisation de l'un de ses dispositifs (92%).

Plus spécifiquement, quand on les questionne sur les modalités de financement de chacun des dispositifs de l'ANI sur la formation professionnelle, seules celles concernant le **Contrat de Professionnalisation** sont majoritairement connues par les entreprises consultées. Même pour les dispositifs les plus connus (**D.I.F et C.I.F, Contrat d'Apprentissage**), ces modalités n'apparaissent pas claires quant à leur financement et l'on

atteint des extrêmes dans le cas du **Plan de Formation** où seulement une petite minorité des entreprises en connaissent les modalités de financement (18,5%).

Concernant la collecte, puis de redistribution de la **Taxe d'Apprentissage**, celle-ci est presque unanimement connue : seulement une petite minorité des entreprises participantes n'ont indiqué ne « pas du tout » connaître les modes et la redistribution de cette taxe (7%). D'ailleurs, cela peut être confirmé par leurs déclarations par rapport à la déclaration CERFA n°2483, où dans l'ensemble (82 %), elles ne rencontrent pas de difficultés.

Pour conclure, toujours dans le domaine de l'organisation de la formation professionnelle, au sujet des **O.P.C.A.**, si une majorité des entreprises en connaissent le fonctionnement, les missions et les services offerts, il existe 21 % de celles-ci témoignant ne « Pas du tout » connaître ce sujet. Dans le même registre, questionné sur le lien entre OPCALIA et le MEDEF, 63% des sondés en ont connaissance.

Ces données indiquent clairement que la méconnaissance administrative de la formation professionnelle, si elle n'est pas un obstacle à son usage (*soit parce que sa valeur ajoutée est largement reconnue, soit parce que les entreprises peuvent parfois s'appuyer sur un réseau d'experts à même de les assister dans ce domaine*), oblige à renforcer à la fois l'information, l'accompagnement des entreprises dans ce domaine, Cette démarche étant confortée par les ¾ des entreprises désirant avoir une telle information, ainsi que dans le cas plus précis des outils, où, elles sont encore plus nombreuses à être favorables pour recevoir une newsletter centrée sur l'actualité de la formation professionnelle.

- S'agissant plus précisément de trois dispositifs particuliers de la formation professionnelle (le D.I.F. et les 2 types de contrats d'alternance), nous avons souhaité consulter les entreprises afin de connaître, la encore leur niveau de possession de ceux-ci, Pour être en mesure de leur proposer un accompagnement adapté.

3. Le DIF est connu mais les raisons de son utilisation limitées sont à préciser.

Concernant le **D.I.F.**, il apparaît que c'est un dispositif connu (96%), car seulement une extrême minorité des entreprises ont répondu ne « Pas du tout » (4%) connaître celui-ci, confirmant ainsi le taux de connaissance absolu obtenu à la question générale sur les dispositifs de la formation professionnelle. De façon, plus relative, il existe tout de même, 1 entreprise sur 3 ayant répondu en avoir une connaissance très limitée. Cette situation peut permettre d'expliquer la « perte » d'utilisation de celui-ci, puisqu'au total, il existe un différentiel de l'ordre de 20 points entre la connaissance du dispositif et son utilisation même si avec **66 %** des entreprises ayant répondu y avoir eu recours, celui-ci reste, tout de même, parmi l'un des dispositifs les plus utilisés par les entreprises en matière de formation professionnelle.

Si l'on arrive à bien quantifier son utilisation, les motivations de non utilisation restent beaucoup plus floues. En effet, parmi les entreprises ayant répondu ne pas avoir utilisé celui-ci, aucune n'en a précisément indiqué les raisons.

Parmi celles l'ayant mis en œuvre, la quasi-totalité d'entre elles ont déclaré ne pas avoir rencontré de difficultés et pour celles, dans le cas contraire, elles n'ont pas, là aussi, été plus précises.

Il s'avère donc nécessaire de mettre en œuvre une série de rencontres afin de les interroger directement et individuellement pour, dans un proche avenir, être en mesure, à l'issue de ces consultations, de proposer des initiatives afin de remédier à cette non-utilisation et connaître les difficultés liées à l'usage du D.I.F.

Enfin, une nette majorité des entreprises participantes (55%) ont exprimé un besoin d'information sur ce dispositif, traduisant ainsi la réalité d'un manque d'information ressenti ou avéré des entreprises ainsi que la complexité présumé du sujet.

4. Près de deux entreprises sur trois utilisent le contrat d'apprentissage mais des difficultés de recrutement et administratives demeurent.

S'agissant du **Contrat d'Apprentissage**, c'est un contrat globalement très connu des entreprises, (même si une part non négligeable d'entre elles, 38 %, avouent "peu" le connaître) et également, très utilisé, 2 entreprises sur 3 y ont déjà eu recours afin de préparer, pour plus de la moitié d'entre elles, des diplômes de niveau supérieur au niveau IV.

Par ailleurs, les entreprises ont rencontré à l'usage, des difficultés principalement d'ordre relationnel, ou liées au recrutement et/ou à l'inadaptation du potentiel de l'apprenti(e). De plus, celles-ci ont également témoigné d'une "relative" complexité administrative.

Malgré cela, c'est une expérience qui est jugée très largement positive par les entrepreneurs, aucun n'ayant exprimé d'avis totalement négatif.

5. Le contrat de professionnalisation, fortement utilisé et plus adapté à la formation par l'activité professionnelle nécessite encore une information importante à l'attention des entreprises.

A propos du **Contrat de Professionnalisation**, c'est là aussi, un contrat est également très connu (à 78%). Même, s'il notable qu'il existe un niveau de connaissance différencié par rapport à la question n°1 (*Parmi les dispositifs de la Formation Professionnelle, lesquels ne connaissez-vous pas (ou peu) ?*), à laquelle, seulement 8,5% des entreprises déclaraient ne pas le connaître, cela pouvant traduire d'une bonne connaissance générale, mais guère précise du sujet.

Ce dispositif est très et régulièrement utilisé, car présentant une moyenne de 8 contrats, par entreprise utilisatrice pour des durées variables et pour des publics d'âge supérieur à 26 ans dans le cas de nombreuses entreprises (plus de 4 entreprises sur 10). Il est pareillement notable que pour près de 20 % des recrutements, cela a concerné, à parité, des séniors et des handicapés.

Il sert généralement à préparer l'acquisition de Titre professionnel ou de C.Q.P. avec dans une quasi totalité des cas (90 %), des diplômes ou des qualifications préparés d'un niveau supérieur ou égal à un niveau IV.

Les entreprises utilisatrices n'ont, généralement, pas été confrontée à de difficultés et dans le cas où elles ont eu à en connaître, celles-ci étaient principalement liées au recrutement, à une complexité administrative et, de façon globalisée, à l'inadaptation de la formation ainsi qu'à la difficulté d'assurer la formation intra-entreprise. Enfin, ce type de contrat présente un excellent taux de satisfaction.

Enfin, ces deux derniers dispositifs par alternance, sont plébiscités par les entreprises puisqu'ils reçoivent un taux d'opinions positives égal de 90 %.

Pour conclure, malgré parfois, une méconnaissance des dispositifs, du fonctionnement de la Formation Professionnelle, ou à diverses difficultés liées à l'usage, notre enquête démontre que cela n'est pas un obstacle au recours à la formation, soit, parce que comme précédemment établi, sa valeur ajoutée est largement reconnue, ou parce que les entreprises peuvent s'appuyer sur un réseau d'experts (OPCA et organisations professionnelles) à même de les assister dans ce domaine.

Toutefois, si nous voulons réussir le développement de la formation professionnelle, toutes ces réponses nous obligent à renforcer à la fois l'information, l'accompagnement des entreprises mais également, à amplifier ou à poursuivre la promotion de la Formation professionnelle, par tous moyens et toutes actions, de façon ambitieuse, afin d'en valider la pertinence et les gains.

Le MEDEF Champagne-Ardenne poursuivra son effort sur la formation professionnelle et engagera ainsi en 2009 plusieurs cycles d'informations, d'accompagnements collectifs et individuels des entreprises. Le MEDEF Champagne-Ardenne remercie les entrepreneurs qui ont contribué à la réalisation de ce travail d'analyse de l'utilisation de la formation professionnelle.



ANNEXES

Annexe 1 : Les résultats de l'Enquête

Les dispositifs de la Formation Professionnelle

1) Parmi les dispositifs suivants, lesquels ne connaissez-vous pas (ou peu) ?

Le passeport formation	20 %
La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	13 %
Le bilan de compétences	11 %
L'entretien professionnel.....	9 %
La période de professionnalisation	8,5 %
Le contrat de professionnalisation	8,5 %
Le plan de formation	7 %
Le Congé Individuel de Formation (CIF).....	6 %
Le contrat d'apprentissage.....	6 %
Le Droit Individuel à la Formation (DIF).....	3,5 %

2) Avez-vous utilisé, depuis la mise en place de l'Accord National Interprofessionnel sur la formation professionnelle (ANI) en décembre 2003, un ou plusieurs de ces dispositifs dans votre entreprise ? :

OUI	92 %	NON	8 %
-----	------	-----	-----

3) Si oui, le(s)quel(s) ? (plusieurs réponses possibles)

Le Droit Individuel à la Formation (DIF).....	77 %
L'entretien professionnel.....	66 %
Le plan de formation	59 %
Le contrat de professionnalisation	59 %
Le contrat d'apprentissage.....	55 %



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



Le bilan de compétences	48 %
Le Congé Individuel de Formation (CIF).....	44 %
La période de professionnalisation	40 %
La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	22 %
Le passeport formation	3,7 %

4) Avez-vous rencontré des difficultés dans la mise en place de ces dispositifs dans votre entreprise ?

OUI	52 %	NON	48 %
-----	------	-----	------

5) Si oui, de quel ordre ? (plusieurs réponses possibles)

Difficultés de recrutement.....	30 %
Complexités administratives.....	27 %
Manque de suivi et de conseils	18 %
Difficultés de financement	15 %
Difficultés de prise en charge par l'OPCA.....	12 %
Autres (à préciser)	9 %
Difficultés d'organisation liées au départ en formation du salarié.....	6 %

6) Seriez-vous prêt(e) à participer à une ou plusieurs rencontres d'information gratuites sur la nature et l'application de ces dispositifs dans les entreprises ?

OUI	85 %	NON	15 %
-----	------	-----	------

7) Le MEDEF Champagne Ardenne et OPCALIA Champagne Ardenne travaillent actuellement sur 3 thèmes relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle. Seriez-vous prêt(e) à participer à une ou plusieurs rencontres d'information sur les thèmes suivants :

a.	Les séniors et l'Entreprise (leurs rôles, leurs contributions)	60 %
b.	Le handicap (insertion, maintien dans l'emploi et développement de compétences)	35 %
c.	Pourquoi embaucher en contrat de professionnalisation	5 %



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



Le mode de financement et d'organisation de la Formation Professionnelle

8) Pensez-vous bien connaître les modes de financement et d'organisation de la formation professionnelle ?

OUI 60 % NON 40 %

9) Connaissez-vous les modes de collecte, puis de redistribution de la Taxe d'Apprentissage ?

Pas du tout	7 %
Un peu	63 %
Bien	26 %
Très bien.....	4 %

70% (Un peu + Pas du tout)
30% (Bien + Très bien)

10) Connaissez-vous les modalités de financement des dispositifs de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) sur la formation professionnelle ?

Taux de connaissance

Le contrat de professionnalisation	55 %
Le Droit Individuel à la Formation (DIF)	48 %
Le Congé Individuel de Formation (CIF)	44 %
La période de professionnalisation	41 %
Le bilan de compétences	33 %
La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	26 %
Le plan de formation	18,5 %

11) Rencontrez-vous des difficultés par rapport à la déclaration CERFA n°2483 relative à la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue ?

OUI 18 % NON 82 %



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



12) Connaissez-vous le fonctionnement, les missions et les services offerts par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) ?

Pas du tout	21 %	
Un peu	28 %	
Bien	31 %	} 51%
Très bien	20 %	

13) Savez-vous qu'OPCALIA est l'organisme paritaire collecteur interprofessionnel du réseau MEDEF ?

OUI	63 %	NON	37 %
-----	------	-----	------

14) Seriez-vous intéressé par une information sur la politique, l'organisation et le financement de la formation professionnelle ?

OUI	74 %	NON	26 %
-----	------	-----	------

15) Souhaiteriez-vous être destinataire d'une newsletter centrée sur l'actualité de la formation professionnelle ?

OUI	77 %	NON	23 %
-----	------	-----	------

Le Droit Individuel à la Formation (D.I.F)

16) Connaissez-vous le dispositif D.I.F ?

Pas du tout	4 %
Un peu	36 %
Bien.....	42 %
Très bien.....	18 %

} 96 % } 60 %

17) Avez-vous déjà utilisé le D.I.F. ?

OUI	66 %	NON	34 %
-----	------	-----	------



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



18) **Si non, pourquoi ?**

Alors que **34 %** des entreprises ont répondu ne pas avoir utilisé celui-ci, aucune n'a indiqué de raisons à cette inutilisation.

19) **Si oui, avez-vous rencontré des difficultés de mise en œuvre ?**

OUI	15 %	NON	85 %
-----	------	-----	------

20) **Si oui, lesquelles ?**

Alors que 15 % des entreprises ont répondu ne pas avoir utilisé celui-ci, aucune n'a donné de réponses à cette question.

21) **Souhaiteriez-vous des informations sur le D.I.F ?**

OUI	55 %	NON	45 %
-----	------	-----	------

Les contrats en alternance

Le Contrat d'Apprentissage

22) **Connaissez-vous les dispositions et les avantages du contrat d'apprentissage ?**

Pas du tout.....	8 %
Un peu.....	38 %
Bien.....	50 %
Très bien.....	4 %

} **92 % le connaissent**

23) **Avez-vous recruté, depuis la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel sur la formation professionnelle) de décembre 2003, un ou plusieurs apprenti(e)s ?**

OUI	63 %	NON	37 %
-----	------	-----	------

24) **Si Oui, combien d'apprenti(e)s (depuis décembre 2003) ?**

Alors que 63 % des entreprises ont recruté en contrat d'apprentissage, aucune n'a donné de réponses à cette question.



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



25) Quel niveau de diplôme est (ou a été) préparé par votre (ou vos) apprenti(e)(s) ?

Niveau V (CAP/BEP)	17 %	} 83 % niveau supérieur ou égal au niveau IV
Niveau IV (Baccalauréat)	21 %	
Niveau III (BTS/DUT)	29 %	
Niveau II et I (licence/master)	33 %	

26) Si vous avez recruté un ou plusieurs apprentis, avez-vous rencontré des difficultés ?

OUI	50 %	NON	50 %
-----	------	-----	------

27) Si vous avez rencontré des difficultés, de quel ordre étaient-elles ?

(plusieurs réponses possibles)

D'ordre relationnel	20 %
Difficultés de recrutement	20 %
Inadaptation du potentiel de l'apprenti(e)	20 %
Complexité administrative.....	15 %
Inadaptation de la formation	10 %
Difficultés pour assurer la formation au sein de l'entreprise.....	10 %
Mauvaise articulation des temps de travail et de formation avec le CFA.....	5 %

28) De façon générale, si vous avez recruté un ou plusieurs apprentis, comment jugez-vous cette expérience ?

Négative	0 %
Plutôt négative	12 %
Plutôt positive.....	59 %
Positive.....	29 %

} **88 % d'avis positifs**



Le Contrat de Professionnalisation

29) Connaissez-vous les dispositions et les avantages du contrat de professionnalisation ?

Pas du tout	22 %
Un peu	30 %
Bien.....	40 %
Très bien.....	8 %

} **78 % le connaissent**

30) Avez-vous recruté, depuis la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel sur la formation professionnelle) de décembre 2003, un ou plusieurs personnes en contrat de professionnalisation

OUI	55 %	NON	45 %
-----	------	-----	------

31) Si Oui, combien de contrats (depuis décembre 2003) ?

Pour les entreprises ayant recruté en contrat de professionnalisation, cela représente une moyenne de 8 contrats de ce type.

32) Si oui, de quel public s'agit-il ?

- de 26 ans.....	54 %
+ de 26 ans	29%
Senior (+ de 45 ans)	8,5 %
Travailleurs handicapés.....	8,5 %

} **46 % de recrutement hors Jeunes**

33) Pour quel(s) type(s) de formation(s) ?

a. Diplôme (Type CAP/BAC Pro/BTS/etc)	46 %	} 54 % de recrutement hors diplômés E.N.
b. C.Q.P (Certificat de Qualification Professionnelle)	20 %	
c. Titre Professionnel	34 %	



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



34) Niveau de qualification préparé ?

a. Niveau V (CAP/BEP)	10 %	
b. Niveau IV (Baccalauréat)	31%	} 90 % niveau sup/égal au niveau IV
c. Niveau III (BTS/DUT)	38 %	
d. Niveau II et I (Licence/Master)	20 %	

35) Si vous avez recruté, depuis la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel sur la formation professionnelle) de décembre 2003, un ou plusieurs personnes en contrat de professionnalisation, avez-vous rencontré des difficultés ?

OUI 25 % NON 75 %

36) Si vous avez rencontré des difficultés, de quel ordre étaient elles ?

(plusieurs réponses possibles)

Difficultés de recrutement	28 %
Complexité administrative	22,5 %
Inadaptation de la formation	17 %
Difficultés pour assurer la formation au sein de l'entreprise	17 %
D'ordre relationnel	16 %
Difficultés avec l'organisme de formation	11 %
Inadaptation du salarié	5,5 %
Autres	1 %

37) Comment jugez-vous l'expérience du contrat de professionnalisation ?

Négative	6,25 %	
Plutôt négative	0 %	
Plutôt positive	62,5 %	} 93,75 % d'avis positifs
Positive	31,25 %	



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



ANNEXE 2 : Les observations de l'Enquête :

Les dispositifs de la Formation Professionnelle

D'une manière générale, l'ensemble des dispositifs créés par l'accord sur la formation professionnelle de décembre 2003 sont connus des entrepreneurs. Le DIF, le CIF et le Contrat d'apprentissage sont connus par 94 à 97 % des entrepreneurs. D'autres dispositifs sont eux, beaucoup moins connus, tel le Passeport Formation ou la Validation des Acquis de l'Expérience. Concernant leur usage, si 92% des entreprises déclarent avoir utilisé l'un d'entre eux, il n'y a ici pas de "prime" à la notoriété : en effet, si les dispositifs les plus connus peuvent être les plus utilisés ou au contraire, les plus méconnus être les moins utilisés, cela ne semble pas être la règle si l'on en juge l'utilisation, par exemple du C.I.F, qui pour être un dispositif très connu, n'est pas largement utilisé.

Concernant les difficultés liées à l'usage de ces dispositifs, les réponses indiquent que plus d' 1 entreprise sur 2 en ont connus (52 % de Oui). Quand on leur demande des précisions quant à ces difficultés, les entreprises déclarent en avoir principalement rencontré dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions de formations (Complexités administratives, Manque de suivi et de conseils) ou pour le recrutement du bon profil et/ou de candidat dans le cas de formation par alternance (Contrat d'Apprentissage et/ou de Professionnalisation). Les difficultés de financement peuvent, également, parfois, être l'une des sources de problème de mise en œuvre de ces dispositifs. A contrario, les complications d'organisation liées au départ en formation du salarié ne sont un facteur limitatif de l'usage de la formation (seulement 6% des entreprises le considèrent comme tel).

De plus, même si les entreprises semblent bien informées et utilisatrices de ces dispositifs, celles-ci sont très demandeuses (à 85 %) de rencontres d'information/formation concernant les dispositifs de la formation professionnelles.

Quand on leur propose des rencontres, après une information les avertissant que le MEDEF Champagne Ardenne et OPCALIA Champagne Ardenne travaillent actuellement sur 3 thèmes relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle, elles souhaitent y participer dans une très large majorité et c'est le thème lié aux « rôles et les contributions des seniors dans l'Entreprise », qui est plébiscité à 60%.

Le mode de financement et d'organisation de la Formation Professionnelle

Seulement 60% des entreprises ont une bonne connaissance du financement et de l'organisation de la formation professionnelle, alors qu'elles sont 92% à avoir utilisé l'un de ses dispositifs. Cela peut indiquer que la méconnaissance technique de la formation professionnelle n'est pas un obstacle à son usage, sa valeur ajoutée étant largement reconnue.

Concernant la Taxe d'Apprentissage, elle est généralement bien connue : seulement 7% des entreprises, indiquent ne « pas du tout » connaître les modes et la redistribution de celle-ci.

Concernant les modalités de financement des dispositifs de l'ANI sur la formation professionnelle seul celles au sujet du le Contrat de Professionnalisation sont majoritairement connu (pour 55% des entreprises interrogées). Même pour des dispositifs connus (Droit Individuel à la Formation (DIF) et Congé Individuel de Formation (CIF)), cela ne semble pas évident et l'on atteint les extrêmes dans le cas, par exemple, du Plan de Formation (qui ne recueille un taux de connaissance que de 18,5%).

Les réponses à la question N° 11 révèlent que la déclaration CERFA n°2483 ne présente pas de difficultés particulières pour les entreprises, puisque 82 % d'entre elles affirment ne pas en rencontrer à son sujet.



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



Le fonctionnement, des missions et des services offerts par les OPCA n'est appréhendé que par une courte majorité des entreprises (51 %) et il existe 25 % de ces entreprises témoignant ne « Pas du tout » connaître ce sujet. Enfin, toujours au sujet des OPCA, 63 % des sondés connaissent le lien entre OPCALIA et le MEDEF.

Sur le thème de l'information générale sur la formation professionnelle, près de 3 entreprises sur 4 (74 %) désirent en recevoir une sous différents moyens et formes (77 %, par exemple, sont favorable pour en recevoir par newsletter).

Le Droit Individuel à la Formation (D.I.F)

Seulement une infime minorité des entreprises (4%) témoignent ne « Pas du tout » connaître ce dispositif. Confirmant, le taux de connaissance absolu obtenu à la question N°1 où 96,5 % d'entre elles y ont déclaré connaître celui-ci. Mais 36 % des entreprises participantes, ont répondu en avoir une connaissance très limitée. Toutefois, il apparaît une « perte » d'utilisation de celui-ci, si l'on compare ce taux de connaissance et celui d'utilisation (77%) confirmant, de nouveau, que la méconnaissance technique dans le domaine de la formation professionnelle, n'est pas un obstacle à son usage, sa valeur ajoutée étant largement reconnue.

Il faut noter qu'il existe également une différence de la part des entreprises quant à l'usage de celui-ci entre la question n° 3 et n° 17 (77% d'utilisation contre 66 %) Cette différence peut démontrer soit l'usage réel du D.I.F (à cause d'un amalgame probable entre le C.I.F et le D.I.F) ou en raison d'une erreur ayant pu être induit par la formulation de la question.

Quant aux raisons du non usage du D.I.F., si aucune des 34 % des entreprises ayant répondu ne pas l'avoir utilisé n'en a précisé les raisons.

Ce dispositif ne semble pas entrainer de difficultés aux entreprises lors de sa mise puisque 85 % de celles-ci ont déclaré ne pas avoir en rencontré, par ailleurs si parmi les utilisatrices, 15% en ont rencontrés, elles n'ont pas défini lesquelles.

Enfin, 55 % des entreprises participantes ont exprimé un besoin d'information sur ce dispositif, recoupant ainsi pratiquement le tau exprimés à la question n° 16, confirmant le manque d'information ressenti ou avéré des entreprises ainsi que la complexité présumé du sujet.

Les contrats en alternance

Le Contrat d'Apprentissage

Globalement, c'est un outil de formation très connu (92 % des entreprises le connaissant). Il est également très utilisé, 2 entreprises sur 3 l'ont ou l'utilisent, afin de préparer, dans une très large majorité (88 %), des diplômés de niveau supérieur ou égal à un niveau IV.

A l'usage, 1 entreprise sur 2 a rencontré des difficultés principalement d'ordre relationnel, liées au recrutement et/ou à l'inadaptation du potentiel de l'apprenti(e). Celles-ci ont également témoigné d'une "relative" complexité administrative (pour 15 %).

Enfin, cette expérience est jugée positive ou globalement positive pour près de 9 entreprises sur 10, aucune n'ayant exprimé d'avis totalement négatif mais seulement des avis « plutôt négatif » pour 12 % d'entre elles.



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Champagne-Ardenne



Le Contrat de Professionnalisation

Lui aussi est très connu, 78 % des entreprises affirmant le connaître. En tant que tel, c'est un dispositif bien et régulièrement utilisé, avec par exemple une moyenne par entreprise utilisatrice de 8 contrats conclus pour des durées variables et hors public de moins de 26 ans dans plus de 4 entreprises sur 10 (46 % pour les + de 26 ans, les handicapés et les séniors). Il est, en effet, notable que pour près de 20 % des recrutements, cela a concerné, à parité, des séniors et des handicapés.

Ce dispositif sert plutôt à préparer l'acquisition de Titre professionnel ou de C.Q.P. (54 % pour ce type de formations), avec dans 90 % des situations, des qualifications d'un niveau supérieur ou égal à un niveau IV (et même pour des niveaux III et/ou II, dans 58 % des formations suivies).

3 entreprises sur 4 n'ont pas été confrontées à des difficultés liées à ce type de contrat. Dans le cas contraire, les désagréments étaient essentiellement liés au recrutement (pour 28 %), à une complexité administrative (pour 22,5%) et, de façon globalisée, à l'inadaptation de la formation ainsi qu'à la difficulté d'assurer la formation intra-entreprise (pour 17 %).

Enfin, le contrat de professionnalisation fait quasiment l'unanimité puisqu'il obtient un taux de satisfaction de 93,75 % (réponses positives ou plutôt positives).

Pour conclure, ces deux dispositifs par alternance, sont plébiscités par les entreprises, puisqu'ils recueillent, au global, un taux d'opinions positives égal de 90 %.